

<https://www.cpalb.fr/qu-est-ce-qu-un-lac-en-bon-etat>



- L'écosystème lacustre - Quelques éléments scientifiques pour comprendre -

Date de mise en ligne : samedi 9 mars 2019

Copyright © Club de plongée d'Aix les Bains, lac du Bourget - Tous droits

réservés

Qu'est-ce qu'un lac en bon état ?

Article tiré du "Le tour des grands lacs alpins naturels en 80 questions"

Lionel Navarro et Stéphane Stroffek, Agence de l'Eau RMC - Jean-Claude Raymond, ONEMA

Les grands lacs alpins constituent des milieux intéressants sur le plan patrimonial et écologique. La pérennité de ce patrimoine et des ressources qu'ils offrent suppose de maintenir ces écosystèmes en bon état.

Qu'est-ce que le bon état d'un lac ?

C'est un lac qui garantit des services socio-économiques.

La bonne qualité de l'eau d'un lac garantit un bon exercice des usages avec, par exemple, des coûts de traitement limités s'il s'agit d'alimenter les populations humaines ou des filières industrielles exigeantes. La présence de pesticides dans l'eau brute destinée à produire de l'eau potable entraîne, par exemple, un coût supplémentaire de traitement de 0,20 Euros par m³ (soit un surcoût de 24 Euros par an pour une facture moyenne de 120 m³). Un lac exempt de contamination chimique garantit la qualité des poissons destinés à la consommation humaine, et assure des conditions sanitaires suffisantes pour les activités nautiques.

La préservation de la capacité d'inondation de zones périphériques des lacs assure un service naturel d'écrêtage de crues, qui protège des inondations les territoires plus à l'aval. Ainsi, les marais de Lavours et de Chautagne qui jouxtent le lac du Bourget permettent de réduire les risques d'inondations à l'aval, sur l'agglomération lyonnaise. La plaine de Chautagne et le lac du Bourget écrètent jusqu'à 500 m³/s (sur un débit de 3000 m³/s) du Rhône supérieur. La préservation des lacs bénéficie au territoire lui-même : la protection ou le retour à des berges naturelles permet le développement d'une végétation favorable à la faune. Cette diversité d'habitats structure les paysages qui sont un marqueur fort du cadre de vie des habitants des territoires lacustres. Le tourisme peut alors se développer.

C'est un lac qui a un bon état écologique et chimique.

La notion de bon état est définie par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE), la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), et plusieurs arrêtés et circulaires. On détermine l'état d'un lac à partir de l'évaluation de son état écologique et de son état chimique (fig. 1).

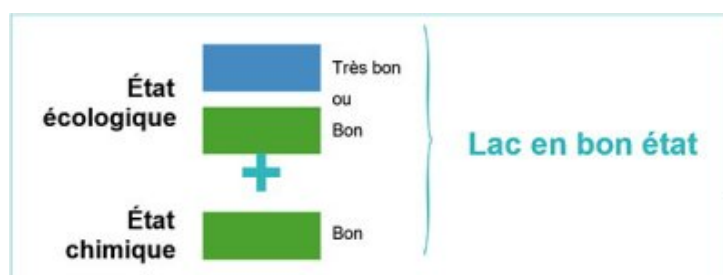


Fig. 1 - Démarche d'évaluation du bon état d'un lac (source fig. 1 et 2 : AE RMC - L. Navarro)

L'état écologique est établi à partir de paramètres caractérisant la biologie (algues planctoniques) et la physico-chimie (azote, phosphore, métaux, transparence). Il est défini comme la plus mauvaise des 5 classes (très bon, bon, moyen, médiocre, mauvais) observées par ces différents paramètres.

L'état chimique est établi sur la base du dépassement ou non des Normes de Qualité Environnementales (NQE) de 53 substances dangereuses recherchées dans l'eau du lac. Il est défini selon deux modalités : bon ou mauvais. Les données utilisées pour qualifier l'état d'un lac sont issues des réseaux de surveillance mis en place par l'Agence de l'Eau et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques. Ces réseaux complètent les suivis engagés localement par les gestionnaires, permettant ainsi d'observer et d'intégrer à l'évaluation l'ensemble des composantes de l'écosystème lacustre.

Quel est l'état des grands lacs alpins ?

Les grands lacs alpins sont globalement en bon état (fig. 2) pour la qualité de leur eau grâce aux actions conduites essentiellement dans le domaine de l'assainissement. Cet effort doit être maintenu. Sur le Léman, les lacs d'Aiguebelette et du Bourget, l'état écologique apparaît moyen à médiocre pour certains paramètres : ceci se traduit par une dégradation des habitats aquatiques, des impacts encore marqués par des apports de nutriments issus des activités humaines historiques et actuelles sur leur bassin versant.



Photo 1 - Le lac du Bourget (© M. Bouron)

La connaissance des effets des micropolluants sur le fonctionnement des écosystèmes doit être précisée. Des actions doivent également être menées pour protéger ou restaurer la qualité des habitats aquatiques. L'accès à ces habitats doit être assuré lorsqu'ils sont situés sur les affluents des lacs et qu'ils constituent des zones de reproduction pour certaines espèces piscicoles, en particulier la truite lacustre. Cette nécessité a notamment été identifiée pour le lac d'Annecy qui a plusieurs seuils infranchissables pour les poissons sur certains de ses affluents.

Qu'est-ce qu'un lac en bon état ?

	État écologique*	État chimique*	Paramètres déclassants
Annecy	Vert	Vert	–
Léman	Jaune	Vert	Algues planctoniques/ nutriments
Bourget	Orange	Vert	Algues planctoniques/ nutriments, poissons
Aiguebelette	Jaune	Vert	Poissons, végétation aquatique

* Très bon état : bleu, bon état : vert, état moyen : jaune, état médiocre : orange, mauvais état : rouge

Fig. 2 - État écologique et chimique des 4 grands lacs alpins (basé sur des données des réseaux de surveillance de 2009 pour le lac d'Aiguebelette et 2010 pour les 3 autres lacs) (source : AERMC - L. Navarro)

Ce qu'il faut retenir

L'atteinte du bon état des lacs est une condition nécessaire à la préservation durable et efficace des services socio-économiques offerts par les lacs et du patrimoine naturel qu'ils représentent.

L'état des grands lacs alpins a été nettement amélioré ces trente dernières années. Des actions restent nécessaires pour réduire les apports de nutriments, restaurer les habitats des rives et limiter les contaminations chimiques.